



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE

CERTIFICAT D'ACCREDITATION

Sous-certificat au certificat d'accréditation de la SNCT N°. 3/007

En application des dispositions de la loi du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme

Société Nationale de Contrôle Technique
Station de contrôle technique « LIVANGE »
1, rue Fontebierg
L-3378 Livange

possède, conformément aux critères de la norme ISO/CEI 17020 :2012 la compétence pour effectuer les inspections de véhicules routiers reprises en annexe. Ce sous-certificat est en relation avec le certificat principal de la SNCT. La présente accréditation, valable jusqu'au 11 décembre 2022, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : 17 décembre 2018

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

1004298